



Entretien de la climatisation

Par titouanDF

Bonjour,

Je suis rentré dans mon appartement début septembre et je le quitte début Avril?

L'entretien de la clim a été effectué en début d'été avant que j'arrive dans le logement. Est-il normal que je doive payer intégralement l'entretien de la clim alors que je ne suis même pas rester un an dans le logement ?

Par vivi2501

vous payez par mensualité ?

Par coproleclos

Bonjour

Les charges d'entretien à la charge du locataire dans un logement dépendent de la durée d'occupation des lieux. Si elles sont dues, la régularisation interviendra quand le proprio connaîtra la répartition effective des charges de copropriété suite à l'AG annuelle chargée d'approuver ou pas les comptes.

Il convient de aussi regarder sur votre bail ce qui est prévu concernant cette clim.

Dans tous les cas vous devez les charges locatives annuelles au prorata de la durée de votre occupation du logement. Si vous êtes resté 7 mois, ce sont 7/12ème que vous devrez.

Bien à vous.

Par osram

Bonjour,

Quel est donc l'entretien d'une Clim ?

Ce qui concerne le groupe c'est à la charge du proprio..reste le ou les splits ou consoles, à part un dépoussièrage des filtres..et là encore si vous le faites faire par une entreprise, vous devez avoir le choix.